



**MAIRIE
DE
SISTERON** ✱

Département
des Alpes de Haute Provence

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSF 2024-07-01
DECISION DU MAIRE

CONTRAT ASSURANCE
TOUS RISQUES CHANTIER / MONTAGE-ESSAIS -
DOMMAGES OUVRAGES /CNR CONSTRUCTION ALCAZAR

HELVETIA CONSTRUCTION / Cabinet MONTMIRAIL

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT la proposition de la société HELVETIA CONSTRUCTION / Cabinet MONTMIRAIL, pour un contrat d'assurance Tous Risques chantier – Montage – Essais – Dommages Ouvrages CNR pour la Construction du Nouvel Alcazar.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer le contrat d'assurance Tous Risques chantier – Montage – Essais – Dommages Ouvrages CNR pour la Construction du Nouvel Alcazar avec la société HELVETIA CONSTRUCTION / Cabinet MONTMIRAIL.

ARTICLE 2 : Date ouverture du chantier : 15-04-2024 ; Date de réception prévisionnelle : 01-10-2025.

ARTICLE 3 : Taux de prime et primes : (Coût prévisionnel TTC de la construction : 6 053 846 €)

Garanties	Taux	Primes
Dommages matériels à l'ouvrage TTC	0.13500%	10 600.79 €
Dommages ouvrages obligatoire HT	0.69000%	41 771.54 €
Bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables HT	0.04500%	2 724.23 €
Dommages immatériels consécutifs HT	0.04500%	2 724.23 €

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à Madame le Receveur Municipal, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence à Société HELVETIA CONSTRUCTION / Cabinet MONTMIRAIL.

Fait à SISTERON, le 19-07-2024
Le Maire,

D. SPAGNOU

Mairie de Sisteron - BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX

Téléphone : 04.92.61.00.37 Courriel : secretariatdumaire@sisteron.fr

Mis en ligne le 19/07/2024 à 11h33

REÇU EN PREFECTURE

le 19/07/2024

Application agréée E-legalite.com

